

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 20
Votants 24
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250522-DCM_2025_05_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 22 mai

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Marine TOINON, Marie-Laure JACQUEMOND, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2025 05 03

OBJET : AMICALE LAIQUE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la demande, début mai 2025, de l'Amicale Laïque, représentée par son Président, Monsieur Gabriel RONZE, sollicitant une demande de subvention exceptionnelle pour palier en partie aux frais engendrés par la participation au Championnat de France de boules lyonnaises (achat tenues vestimentaires, hébergement, restauration...),

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt communal,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros, à l'Amicale Laïque de Saint-Romain-le-Puy,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025, section de fonctionnement, chapitre 65, article 65748,
- autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette subvention.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 mai 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 03.06.2025
Publié ou Notifié
le : 03.06.2025